



Berne, 2 septembre 2021

Communiqué de presse pour la Session des femmes 2021

Commission pour les questions juridiques et la protection contre toute forme de violence

Les 29 et 30 octobre 2021, 246 femmes de toute la Suisse tiendront une séance au Parlement fédéral, précédée de huit commissions. Hier, la Commission pour les questions juridiques et la protection contre toute forme de violence de la Session 2021 des femmes s'est réunie pour la deuxième fois au Parlement fédéral. Le matin, elle a abordé deux sujets importants : la prévention et le traitement de la transphobie et de l'homophobie dans les lieux de formation et le discours de haine sur internet. Des demandes concrètes sur les thèmes de la prévention et de la sensibilisation, de la protection et des bases légales en matière de violence ont ensuite été discutées et préparées pour être présentées lors de la Session.

Dans la perspective de la Session des femmes 2021, la Commission pour les questions juridiques et la protection contre la violence s'est réunie pour la seconde fois hier au Palais fédéral. Les expertes Caroline Dayer et Sophie Achermann ont été entendues.

Prévenir et combattre l'homophobie et la transphobie dans les établissements scolaires

Caroline Dayer, déléguée départementale aux questions d'homophobie et transphobie du Canton de Vaud, a présenté le plan d'action du canton pour prévenir et combattre la transphobie et l'homophobie dans les lieux de formation et ainsi envoyer un message fort aux étudiants et aux groupes professionnels de ces lieux : chacun.e doit se sentir libre d'être soi et de se sentir en sécurité avec son identité sur son lieu d'apprentissage. Pour cela, trois axes sont primordiaux : garantir un environnement sans discrimination, prévenir les violences notamment en sensibilisant sur les questions de genre et de sexualité et réagir à toute situation d'homophobie ou de transphobie.

Violence et discrimination sur Internet

Sophie Achermann, directrice générale d'alliance F et responsable de projet, a souligné que la violence virtuelle est un phénomène relativement récent qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. L'objectif serait de redéfinir les normes des discussions en ligne afin de permettre à chacun.e de participer aux échanges et à la vie en



ligne sans être exposé à la haine. Les déclarations discriminatoires fondées sur le sexe ne sont pas interdites par le droit pénal en Suisse, les cas ne sont toujours pas pris au sérieux alors que la haine et la violence en ligne ont un impact sérieux sur la santé mentale des personnes touchées. Sophie Achermann recommande de compléter l'article 261bis du Code pénal par les motifs de discrimination que sont le sexe, l'identité de genre et le handicap.

Trois sujets de revendications

Les 22 membres de la Commission présentes, ainsi que les co- et vice-présidentes de la commission, ont décidé de trois domaines thématiques principaux pour les demandes concrètes à présenter lors de la Session des femmes dans la matinée de la Commission avec 19 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

1 Prévention et sensibilisation

La majorité des membres de la Commission se sont prononcées en faveur d'une motion sur la mise en place de campagnes régulières de sensibilisation et de prévention de la violence. Les campagnes doivent être menées au moins une fois par an au niveau national.

2 Protection

La Commission demandera l'amélioration des ressources financières pour la protection contre la violence. Dans ce contexte, 0,1% du PIB devrait être budgétisé pour la protection contre les violences liées au genre. En effet, Les cas de violences liées au genre représentent le plus haut taux d'actes de violence en Suisse et constitue donc un cas de sécurité majeur qui doit être traité en tant que tel.

3 Base juridique

La Commission pour les questions juridiques et la protection contre toute forme de violence a décidé par 17 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions de traiter la révision de la loi sur les infractions sexuelles dans le domaine des bases légales. Dans ce cadre, les articles 189 et 190 du code pénal doivent être révisés : ils doivent être neutre quant au genre et la notion de consentement devrait figurer dans la définition de l'infraction (solution du "seul un oui est un oui").

La Commission compte 26 membres élues, dont 22 étaient présentes, et s'est réunie au Palais fédéral sous la présidence de la coprésidente Lisa Mazzone (Conseillère aux États pour Genève) et de la vice-présidente Andrea Gisler (Conseillère d'État, ZH). La Commission votera lors d'une séance extraordinaire sur les motions concrètes et le message pour la Session des femmes de 2021.



Contact presse :

Lisa Mazzone
Coprésidente de la Commission
lisa.mazzone@parl.ch
Tel. 077 404 16 08

Andrea Gisler
Vice-présidente de la Commission
Courrier : agisler@pingnet.ch
Tél. 079 282 99 23

Qu'est-ce que la Session des femmes ?

Il y a cinquante ans cette année que les femmes ont obtenu, en Suisse, le droit de vote et d'éligibilité au plan national. Pourtant, en 2021, les femmes ne prennent toujours pas les décisions politiques sur un pied d'égalité avec les hommes en Suisse. En effet, les femmes restent minoritaires dans presque toutes les législatures et exécutifs du pays, quel que soit le niveau politique. L'égalité entre femmes et hommes dans la société ou dans le monde professionnel n'est toujours pas réalisée non plus. Il est temps que cela change. Durant la Session des femmes 2021, 246 femmes de toute la Suisse débattront durant deux jours, dans la Salle du Conseil national, de thèmes relevant de l'égalité avant de remettre une liste de revendications concrètes au Parlement et au Conseil fédéral. La Session des femmes 2021 est la deuxième édition d'un tel événement, après celle de 1991. Elle est organisée par alliance F, la faîtière des organisations féminines suisses, les Femmes protestantes en Suisse (FPS), l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), la Dachverband Schweizerischer Gemeinnütziger Frauen (SGF), la Ligue suisse des femmes catholiques (LSFC) et la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), en collaboration avec les Services du parlement.

<https://fr.alliancef.ch/sessiondesfemmes>